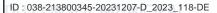


Recu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023





DATE DE CONVOCATION:

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

DELIBERATION

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs -Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Eliane GEOFFROY

- Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN MARTIN - Yannick

NOMBRE DE CONSEILLERS:

PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Jessica

EN EXERCICE: 27

30 novembre 2023

ROSINET - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène

PRÉSENTS: 18

TALARCZYK - Maria-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES -

PROCURATIONS: 3

Avaient donné procuration : Messieurs - Serge BERNARD (pouvoir à Yannick PAQUE) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir

à Kenan SOLMAZ)

VOTANTS: 21 POUR: 21

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Nathalie LACOSTE - Yann

ABSTENTION: 0

FLAMANT – Fatima BENKHEIRA - Ilyes TELALI – Emilie RATTON — Jérémie VIAL

CONTRE: 0

Mme Annie MONNERY a été élue secrétaire de séance

N° 2023-118

OBJET DE LA DELIBERATION: Ouverture anticipée de crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT,

Considérant le calendrier budgétaire 2024 avec un vote du BP programmé le 21/03/2024 ou jusqu'au 15 avril 2024.,

Considérant la nécessité de ne pas bloquer l'avancement des projet et permettre une continuité dans les réalisations d'investissements entre le 01/01/2024 et le 21/03/2024 ou jusqu'au 15 avril 2024.,

Considérant le montant des dépenses d'investissement réelles votées en 2023, à savoir 5 302 000€ (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts »)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise avant vote du BP 2024, les engagements, liquidations et mandatements pour les dépenses suivantes :

CHAPITRE	СОМРТЕ	LIBELLE	PREVISION 2023	Montant autorisé (BP 2023 X 25%)
20	2031	Frais d'études	296 100,00 €	74 000,00 €
	2051	Concessions droits similaires	31 995,48 €	7 990,00 €
		TOTAL CHAPITRE 20	328 092,48 €	81 990,00 €
204	20422	Subv Privé, batiments installations	20 068,01 €	5 000,00 €
		TOTAL CHAPITRE 204	20 068,01 €	5 000,00 €
21	2121	Plantation d'arbre et d'arbustes	20 000,00 €	5 000,00 €
	2128	Autres agencements et aménagements	299 723,16 €	74 000,00 €
	2138	Autres constructions	464 000,00 €	100 000,00 €
	2182	Matériel transport	106 000,00 €	25 000,00 €



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

ID: 038-213800345-20231207-D_2023_118-DE

Publié le 13/12/2023

3 10~

DELIBERATION

	2183	Matériel bureau et informatique	19 168,90 €	4 500,00 €
	2184	Mobilier	61 268,64 €	15 200,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	185 552,22 €	46 000,00 €
		TOTAL CHAPITRE 21	1 177 712,92 €	269 700,00 €
23	2313	Constructions	1 005 897,09 €	251 000,00 €
	2315	Installat matériel et outillage techn	2 670 649,88 €	667 000,00 €
		TOTAL CHAPITRE 23	3 676 546,97 €	918 000,00 €

 Autorise, M le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

> Le Maire Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à comptrat de publication, aupres du Tribuna administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.